

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de création de sites internet, de référencement et de conseil digital

Version 1.2, en vigueur au 26/10/2026.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») sont proposées par :

OPERIUS, Mathis MIALLET

Entrepreneur individuel exerçant sous le régime de la micro-entreprise

SIREN : 102121381

SIRET : 10212138100010

Code APE : 7021Z

Siège social : 15 chemin de Dijon à Pouilly, 21000 Dijon, France

Courriel : m.miallet@operiusgroup.com

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Ci-après désigné « le Prestataire ».

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de prestations de services proposées par le Prestataire, notamment : la conception et la réalisation de sites internet, l'optimisation du référencement naturel, l'optimisation de fiches d'établissement en ligne, la création de supports visuels, ainsi que toute prestation de conseil ou d'automatisation associée.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations commandées par le Client, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de ce dernier, et notamment ses propres conditions générales d'achat.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Le Client déclare en avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis et en accepter l'intégralité des termes.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis.

ARTICLE 3 : DÉFINITIONS

« **Client** » : toute personne physique ou morale, agissant à titre professionnel ou non, qui commande une prestation au Prestataire.

« **Devis** » : le document descriptif et chiffré remis au Client, détaillant le périmètre, le prix et les délais de la prestation. Signé, il constitue le contrat entre les parties.

« **Livrable** » : tout élément produit par le Prestataire dans le cadre de la prestation (site internet, page, visuel, document, configuration technique).

« **Recette** » : la phase de vérification par le Client de la conformité des Livrables au Devis.

« **Mise en ligne** » : la publication du site sur son nom de domaine définitif, accessible au public.

« **Transfert** » : le déplacement du site et de son environnement d'hébergement vers un compte détenu en propre par le Client.

ARTICLE 4 : DEVIS ET FORMATION DU CONTRAT

Toute prestation fait l'objet d'un devis gratuit, personnalisé et détaillé. Le Prestataire ne réalise pas d'audit gratuit préalable : une maquette de prévision peut être présentée mais reste la propriété d'OPERIUS. Sa présentation, y compris les fonctionnalités qui y figurent, n'emporte aucun engagement tant que le devis n'a pas été signé et l'acompte réglé, et ne confère au Client aucun droit d'utilisation, de reproduction ou de reprise par un tiers.

Le devis est valable trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Prestataire n'est plus tenu par les prix et délais qui y figurent.

Le contrat est réputé formé à la date de réception par le Prestataire du devis daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », accompagné du règlement de l'acompte prévu à l'article 6.

Seuls les Livrables et fonctionnalités expressément listés au devis font partie du périmètre de la prestation. Toute demande du Client excédant le périmètre décrit au devis fait l'objet d'un avenant écrit, chiffré séparément et soumis à la même procédure d'acceptation.

Les objectifs de visibilité, de trafic ou de contacts éventuellement mentionnés au devis ou lors des échanges préalables ont une valeur purement indicative. Ils ne constituent pas un engagement du Prestataire (voir l'article 16).

L'ensemble contractuel est composé, par ordre de valeur juridique décroissante : des avenants signés, du devis et de ses conditions particulières, puis des présentes CGV. En cas de contradiction entre ces documents, la stipulation figurant dans le document de rang supérieur prévaut, pour le seul point en litige. Aucun autre document, notamment les échanges commerciaux préalables, les maquettes ou les supports de présentation, n'a de valeur contractuelle.

Les présentes CGV sont remises au Client sur support durable, en annexe du devis, préalablement à la signature de celui-ci.

ARTICLE 5 : PRIX

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent nets de taxe, le Prestataire relevant de la franchise en base de TVA prévue à l'article 293 B du Code général des impôts. Aucune TVA n'est facturée ni récupérable.

Les prix figurant au devis sont fermes et définitifs pour la durée de validité de celui-ci et pour le périmètre qui y est décrit.

Sauf mention contraire expresse au devis, les éléments suivants ne sont pas compris dans le prix et demeurent à la charge du Client :

- Le nom de domaine, son enregistrement et son renouvellement annuel ;
- Les licences, abonnements et extensions payantes de tiers (thèmes, modules, polices, banques d'images, services d'envoi de courriels) ;
- Les budgets publicitaires (campagnes Google Ads, publicité sur les réseaux sociaux) ;
- Les frais d'hébergement au-delà de la première année lorsque celle-ci est offerte au titre d'une offre de lancement ;
- La rédaction de contenus rédactionnels longs, les traductions, les prises de vue photographiques ou vidéo, sauf stipulation contraire.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Échéancier

Sauf conditions particulières convenues au devis, le règlement s'effectue selon l'échéancier suivant :

- Quarante pour cent (40%) du montant total à la commande, à titre d'acompte, conditionnant le démarrage des travaux ;
- Le solde, soit soixante pour cent (60%), à la validation de la recette, payable au comptant à réception de la facture et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant sa date d'émission.

Le règlement s'effectue par virement bancaire. La date de paiement s'entend de la date d'encaissement effectif des fonds par le Prestataire.

6.2 Conditions de la mise en ligne et du transfert

La mise en ligne du site sur son nom de domaine définitif, ainsi que le transfert du site vers un compte d'hébergement détenu par le Client, sont subordonnés au paiement intégral du prix. Jusqu'à complet paiement, les Livrables demeurent hébergés sur l'environnement technique du Prestataire.

Jusqu'au paiement intégral, les Livrables sont présentés au Client sur un environnement de prévisualisation privé, protégé par identifiants, non référencé et non accessible au public. Le Prestataire conserve seul les accès d'administration, de serveur et de base de données. Les accès éventuellement consentis au Client durant cette période le sont à des fins exclusives de consultation et de recette.

Le Client s'interdit, jusqu'au paiement intégral, de mettre le site en ligne, de l'exploiter à des fins commerciales, d'en extraire, copier, exporter ou reproduire tout ou partie du code, des maquettes, des visuels ou des contenus, ainsi que d'en confier la reprise à un tiers. Tout manquement à cette obligation rend immédiatement exigible l'intégralité du prix, sans préjudice des poursuites prévues à l'article 12.

6.3 Retard de paiement

Toute somme non réglée à son échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés excèdent ce montant forfaitaire, le Prestataire peut en demander l'indemnisation complémentaire sur justificatifs.

En cas de retard de paiement supérieur à quinze (15) jours, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation, de suspendre l'accès au site, ou de le retirer de la publication, sans que cette mesure puisse engager sa responsabilité ni ouvrir droit à indemnité au profit du Client.

6.4 Escompte

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET COLLABORATION DU CLIENT

La bonne exécution de la prestation suppose une collaboration active du Client. Celui-ci s'engage à :

- Fournir, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du devis, l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation (textes, logos, visuels, coordonnées, accès techniques, identité graphique) ;
- Désigner un interlocuteur unique habilité à valider les étapes du projet ;
- Répondre aux demandes de validation du Prestataire dans un délai de sept (7) jours ouvrés ;
- Garantir qu'il détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'il transmet.

Le Client garantit le Prestataire contre tout recours de tiers relatif aux contenus qu'il fournit, notamment en matière de droit d'auteur, de droit à l'image, de droit des marques et de concurrence déloyale. Le Prestataire ne procède à aucune vérification de la titularité des droits sur les éléments transmis.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser, de retirer ou de suspendre sans délai tout contenu manifestement illicite, contrefaisant, trompeur ou contraire à l'ordre public, ainsi que de résilier le contrat de plein droit dans une telle hypothèse, les sommes versées lui restant acquises.

En l'absence de fourniture des éléments ou de réponse du Client pendant une durée continue de trente (30) jours, le projet est réputé suspendu du fait du Client. Sa reprise peut donner lieu à une révision du planning et à la facturation de frais de remise en production. Au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours d'inaction, le contrat peut être résilié de plein droit par le Prestataire, l'acompte lui restant définitivement acquis.

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DE LA PRESTATION ET RÉVISIONS

8.1 Étapes

La prestation se déroule selon les étapes décrites au devis, comprenant généralement une phase de cadrage, une phase de conception graphique, une phase de réalisation technique, puis la recette et la mise en ligne.

8.2 Révisions incluses

Le nombre de cycles de révisions inclus est précisé au devis. À défaut de mention contraire, l'offre commandée comprend trois (3) cycles de révisions.

Constitue un cycle de révisions un ensemble de demandes de modifications transmises en une seule fois, par écrit, portant sur des éléments déjà validés ou soumis à validation. Les demandes formulées de manière fractionnée sont décomptées séparément.

8.3 Révisions supplémentaires

Toute révision excédant le nombre inclus, ainsi que toute demande modifiant substantiellement une orientation graphique ou fonctionnelle déjà validée par le Client, fait l'objet d'une facturation complémentaire selon la grille figurant ci-après, après accord écrit préalable du Client.

8.4 Grille tarifaire des prestations complémentaires

Les tarifs suivants s'appliquent aux demandes excédant le périmètre du devis. Ils sont exprimés nets de taxe et sont susceptibles de révision annuelle.

Nature de la demande	Tarif
Retouche mineure (correction de texte, changement de couleur, remplacement d'une image, modification d'un lien)	Offerte
Cycle de révisions supplémentaire au-delà du nombre inclus	90 €
Modification structurelle d'une page déjà validée (refonte d'une section, nouvelle mise en page)	150 €
Création d'une page supplémentaire complète	190 €
Changement d'orientation graphique après validation de la maquette	Sur devis, 350 € minimum
Intervention ponctuelle hors forfait, facturée par tranche de trente minutes entamée	60 € / heure

Le caractère mineur d'une retouche est apprécié par le Prestataire au regard du temps d'intervention qu'elle requiert. La gratuité mentionnée ci-dessus s'entend dans la limite d'un usage raisonnable et ne saurait couvrir des demandes répétées équivalent, par leur volume, à un cycle de révisions.

Toute prestation complémentaire fait l'objet d'une confirmation écrite préalable du Client, par courrier électronique, valant accord sur le tarif applicable.

8.5 Sous-traitance

Le Prestataire peut confier tout ou partie de l'exécution de la prestation à des sous-traitants de son choix, sans que cela ne modifie les engagements pris envers le Client. Il demeure seul responsable de la bonne exécution du contrat et seul interlocuteur du Client.

ARTICLE 9 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

Sauf mention différente au devis, le délai de réalisation est de deux (2) à trois (3) semaines. Ce délai est porté à une durée supérieure lorsque le projet présente une complexité particulière (nombre de pages ou de fonctionnalités supérieur à celui prévu au devis, intégrations spécifiques, avenants), le Prestataire en informant alors le Client.

Les délais courent à compter de la date la plus tardive entre la réception de l'acompte et la réception de l'intégralité des éléments mentionnés à l'article 7.

Ces délais sont donnés à titre indicatif. Un dépassement raisonnable ne peut donner lieu à l'annulation de la commande, à une réduction de prix, au versement de dommages et intérêts ou à l'application de pénalités.

Les périodes d'attente de validation par le Client, ainsi que toute suspension imputable à ce dernier, suspendent de plein droit le décompte des délais.

ARTICLE 10 : RECETTE ET LIVRAISON

À l'achèvement des travaux, le Prestataire met les Livrables à disposition du Client aux fins de vérification, sur l'environnement de prévisualisation mentionné à l'article 6.2.

Le Client dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrés pour formuler, par écrit, en une seule fois et de manière détaillée, ses réserves motivées relatives à une non-conformité des Livrables au devis. Une réserve est recevable dès lors qu'elle identifie précisément l'élément concerné et l'écart constaté par rapport au devis.

Le Prestataire corrige les réserves recevables dans un délai raisonnable, puis soumet à nouveau les Livrables au Client, qui dispose alors d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour vérifier la seule levée des réserves initialement formulées.

La procédure de recette est limitée à deux (2) cycles. À l'issue du second cycle, la recette est réputée définitivement acquise et le solde devient exigible, sous la seule réserve des non-conformités substantielles empêchant tout usage normal du site. Toute réserve nouvelle formulée après le premier cycle, ou portant sur un élément déjà validé, est traitée comme une demande de révision et relève de l'article 8.

À défaut de réserves formulées dans le délai imparti, ou en cas de mise en ligne du site à l'initiative du Client, ou encore en cas d'exploitation commerciale des Livrables, la recette est réputée acquise sans réserve et les Livrables définitivement acceptés.

Ne constituent pas des non-conformités les demandes d'évolution, les changements d'orientation esthétique, les préférences subjectives, ni les éléments dont la fourniture incombait au Client. L'absence de résultats en matière de trafic, de positionnement ou de contacts ne constitue pas une non-conformité (article 16).

ARTICLE 11 : HÉBERGEMENT, NOM DE DOMAINE ET TRANSFERT

11.1 Hébergement

Lorsque le devis le prévoit, la première année d'hébergement web est offerte au titre d'une offre de lancement. Cette gratuité porte exclusivement sur l'hébergement web, à l'exclusion du nom de domaine, des adresses de messagerie professionnelle et de tout service tiers. Elle court à compter de la mise en ligne du site.

Au plus tard soixante (60) jours avant son expiration, le Prestataire informe le Client du terme de la période offerte. Le Client dispose alors de trois options : procéder au transfert prévu à l'article 11.3, souscrire auprès du Prestataire une prestation d'hébergement au tarif en vigueur, ou demander la restitution des fichiers et de la base de données du site.

À défaut de choix exprimé par le Client dans les trente (30) jours suivant cette information, le Prestataire peut suspendre l'hébergement à l'expiration de la période offerte, après un préavis écrit de trente (30) jours. Passé un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours de suspension sans réaction du Client, le Prestataire est délié de toute obligation de conservation et peut supprimer définitivement les Livrables et leur environnement technique, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Le Client est invité à conserver en permanence une copie de sauvegarde de son site.

L'hébergement est assuré par un prestataire tiers. Le Prestataire n'est pas l'hébergeur du site et ne peut être tenu pour responsable des interruptions de service, pertes de données, incidents de sécurité ou modifications tarifaires imputables à ce tiers.

11.2 Nom de domaine

Le nom de domaine est enregistré, sauf accord contraire, au nom du Client et à ses frais. Lorsque le Prestataire procède à l'enregistrement pour le compte du Client, il agit en qualité de mandataire et le Client demeure seul titulaire du nom de domaine. Le renouvellement du nom de domaine relève de la seule responsabilité du Client.

11.3 Transfert et autonomie du Client

À l'issue de la période d'hébergement offerte, ou à tout moment sur demande du Client après paiement intégral, le site peut être transféré vers un compte d'hébergement détenu en propre par le Client. Ce transfert suppose la création préalable par le Client d'un compte auprès de l'hébergeur et la souscription d'une formule adaptée, à ses frais.

Les frais techniques facturés par l'hébergeur pour cette opération sont refacturés au Client au coût réel, éventuellement majorés du temps d'intervention du Prestataire selon le tarif horaire en vigueur. Le Prestataire peut, à sa seule discrétion, renoncer à tout ou partie de cette facturation.

À compter du transfert, le Client assume l'entière responsabilité de l'hébergement, des renouvellements, des sauvegardes et de la sécurité du site. Il lui appartient de veiller aux échéances de renouvellement, à défaut de quoi le site peut devenir inaccessible.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1 Réserve de propriété

Le Prestataire demeure propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux Livrables jusqu'au paiement intégral et effectif du prix. Toute exploitation, reproduction ou mise en ligne antérieure à ce paiement est constitutive de contrefaçon.

12.2 Cession

Au paiement intégral du prix, le Prestataire cède au Client, à titre exclusif, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation portant sur les créations graphiques et les contenus spécifiquement conçus pour lui dans le cadre de la prestation.

Cette cession est consentie pour une exploitation sur tous supports numériques et imprimés, dans le cadre de l'activité du Client, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur. Elle exclut toute exploitation à titre de revente, de sous-licence ou de mise à disposition de la création à un tiers en tant que telle.

Les parties conviennent expressément que la rémunération de cette cession est comprise dans le prix forfaitaire figurant au devis, ce mode de rémunération étant retenu d'un commun accord en raison de l'impossibilité pratique de déterminer une assiette de rémunération proportionnelle.

Sont expressément exclus de cette cession et demeurent la propriété exclusive du Prestataire, qui conserve le droit de les réutiliser pour d'autres projets : les méthodes, le savoir-faire, les bibliothèques, les composants réutilisables, les gabarits, les scripts et les outils développés par lui, ainsi que les créations écartées ou non retenues par le Client au cours du projet.

12.3 Éléments de tiers

Les logiciels, thèmes, extensions, polices de caractères et visuels issus de tiers demeurent soumis à leurs licences propres. Le Prestataire en assure la mise en œuvre mais ne cède aucun droit dont il n'est pas titulaire. Le renouvellement des licences payantes incombe au Client.

ARTICLE 13 : DROIT DE RÉTRACTATION

13.1 Clients concernés

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

En application de l'article L221-3 du même code, ce droit bénéficie également au Client professionnel, pour les contrats conclus hors établissement ou à distance, dès lors que l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de son activité principale et qu'il emploie cinq (5) salariés ou moins.

Le Client professionnel déclare, par la signature du devis, son effectif au jour de la signature. Le Client professionnel qui emploie plus de cinq (5) salariés, ou dont l'activité principale comprend l'objet du contrat, ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, et les articles 13.2 à 13.4 ainsi que la demande d'exécution anticipée de l'article 22 ne lui sont pas applicables.

13.2 Modalités d'exercice

Le Client exerce son droit de rétractation par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée au Prestataire à l'adresse électronique figurant à l'article 1, avant l'expiration du délai.

13.3 Exécution anticipée et renonciation

Le Client peut demander expressément que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation. Cette demande est formalisée par la mention manuscrite et la signature prévues à l'article 22 des présentes.

Conséquences de la demande d'exécution anticipée

Conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation, lorsque le Client a expressément demandé l'exécution anticipée de la prestation et que celle-ci a été pleinement exécutée avant la fin du délai de quatorze jours, le Client perd son droit de rétractation.

Lorsque la prestation n'est que partiellement exécutée au jour de la rétractation, le Client est redevable d'un montant proportionnel au service fourni jusqu'à la communication de sa décision, calculé sur la base du prix total convenu au devis.

13.4 Remboursement

En cas de rétractation valablement exercée, le Prestataire rembourse les sommes versées, déduction faite du montant proportionnel mentionné ci-dessus, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Client.

ARTICLE 14 : ANNULATION ET RÉSILIATION

En dehors des cas de rétractation visés à l'article 13, toute annulation du contrat par le Client postérieurement au démarrage des travaux entraîne la conservation définitive de l'acompte par le Prestataire, à titre d'indemnité forfaitaire couvrant les travaux engagés, la réservation du temps de production et le préjudice subi.

Réciproquement, en cas d'annulation du contrat par le Prestataire pour un motif qui ne serait imputable ni au Client ni à un cas de force majeure, celui-ci rembourse l'acompte perçu et verse au Client une indemnité d'un montant équivalent.

Si l'avancement des travaux au jour de l'annulation excède le montant de l'acompte, le Prestataire facture le solde des prestations effectivement réalisées, sur présentation d'un état d'avancement.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de quinze (15) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 15 : GARANTIE ET MAINTENANCE

Le Prestataire garantit la correction, à ses frais, de tout dysfonctionnement technique affectant les Livrables et lui étant directement imputable, signalé par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de la mise en ligne du site ou, à défaut de mise en ligne, de la recette.

Sont exclus de cette garantie :

- Les dysfonctionnements résultant d'une intervention du Client ou d'un tiers sur le site, son code, sa base de données ou ses extensions ;
- Les incompatibilités consécutives à la mise à jour du système de gestion de contenu, d'une extension, d'un thème ou d'un navigateur ;
- Les incidents imputables à l'hébergeur, au registrar ou à tout service tiers ;
- Les conséquences d'une intrusion, d'un piratage, d'une fuite de données ou d'une infection par un logiciel malveillant ;
- Les demandes d'évolution, d'ajout de fonctionnalité ou de modification de contenu ;
- L'absence ou l'insuffisance de résultats en matière de référencement, de trafic ou de contacts, qui relève de l'article 16.

Passé le délai de garantie, toute intervention est facturée selon la grille de l'article 8.4 ou dans le cadre d'un contrat de maintenance distinct. Aucune obligation de maintenance, de mise à jour ou de sauvegarde ne pèse sur le Prestataire en l'absence d'un tel contrat.

Les stipulations du présent article s'appliquent sans préjudice des garanties légales dont bénéficie le Client consommateur, notamment la garantie légale de conformité et la garantie des vices cachés, qui demeurent applicables dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITÉ

16.1 Obligation de moyens

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Il met en œuvre le soin et la diligence d'un professionnel du secteur. Il s'engage à fournir des Livrables et des configurations conformes au devis et correctement réalisés. Son engagement porte sur ces Livrables et ces configurations, et sur rien d'autre.

16.2 Référencement naturel, visibilité en ligne et résultats

Le Prestataire ne souscrit aucune obligation de résultat en matière de référencement naturel, de visibilité en ligne, de trafic, de génération de contacts ou de chiffre d'affaires. Les résultats obtenus dépendent de facteurs externes que le Prestataire ne maîtrise pas et ne peut pas contrôler, notamment :

- les algorithmes des moteurs de recherche, tiers et évolutifs, qui changent sans préavis ;
- la concurrence et l'environnement du marché ;
- l'historique, l'ancienneté et l'autorité du nom de domaine ;
- la qualité, la fréquence et la fourniture des contenus par le Client ;
- la saisonnalité et la demande ;
- les délais d'indexation et de prise en compte par les moteurs, qui se comptent en plusieurs mois.

Aucune garantie de classement, de trafic, de volume de visites, de contacts, de devis, de ventes ou de chiffre d'affaires n'est consentie, et le Client reconnaît n'avoir reçu aucune promesse en ce sens. Les objectifs éventuellement évoqués, au devis comme à l'oral, sont indicatifs et non contractuels. Le suivi des indicateurs (notamment Google Search Console) et les points d'étape éventuellement prévus au devis ont une vocation d'information et ne constituent pas un engagement de résultat.

Dès lors que les Livrables prévus au devis ont été fournis, l'insuffisance de résultats ne constitue pas un manquement du Prestataire et ne peut justifier ni refus de paiement, ni réduction de prix, ni remboursement, ni dommages et intérêts.

16.3 Sécurité

Le Prestataire met en place des mesures de sécurité usuelles, dans la limite de ce que prévoit le devis (par exemple : mises à jour, extension de sécurité, sauvegarde). Aucune garantie d'inviolabilité n'est consentie, ni contre le piratage, ni contre les fuites de données, aucun dispositif n'offrant de sécurité absolue. Après la mise en ligne, le maintien du niveau de sécurité relève du Client, ou d'un contrat de maintenance distinct.

16.4 Conformité réglementaire

Il appartient au Client de se conformer à la réglementation applicable à son activité, notamment en matière de mentions légales, de conditions de vente, de protection des données personnelles (RGPD, cookies) et d'information du consommateur. Le Prestataire met en place des modèles de mentions légales, de politique de confidentialité et de gestion des cookies à titre indicatif, à partir des informations fournies par le Client, qu'il appartient à ce dernier de vérifier et de valider. Cette mise en place ne constitue ni une prestation de conseil juridique, ni une garantie de conformité, et n'engage pas la responsabilité du Prestataire.

16.5 Limitation de responsabilité

À l'égard du Client professionnel, la responsabilité du Prestataire, si elle venait à être retenue, est expressément limitée au montant effectivement perçu au titre de la prestation en cause. Cette limitation ne s'applique ni au Client consommateur, ni en cas de faute lourde ou dolosive, ni en cas de dommage corporel.

Dans les mêmes conditions, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires, la perte de clientèle, la perte de données, l'atteinte à l'image ou le préjudice commercial.

ARTICLE 17 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par le Prestataire dans le cadre de la relation contractuelle ont pour base légale l'exécution du contrat. Elles sont destinées à la gestion de la relation client, à la facturation et au respect des obligations comptables et fiscales, et sont conservées pendant la durée légale applicable.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'il peut exercer à l'adresse électronique figurant à l'article 1. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Lorsque le Prestataire est amené à traiter des données personnelles pour le compte du Client, il agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du Règlement général sur la protection des données. Les parties concluent, le cas échéant, un accord de sous-traitance distinct.

ARTICLE 18 : CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations, documents, données et savoir-faire de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite préalable. Cet engagement demeure en vigueur pendant deux (2) ans à compter du terme du contrat.

Les identifiants et accès techniques transmis par le Client sont conservés de manière sécurisée et restitués ou détruits à sa demande à l'issue de la prestation.

ARTICLE 19 : RÉFÉRENCE COMMERCIALE

Sauf opposition écrite du Client notifiée au plus tard à la recette, le Prestataire est autorisé à mentionner le nom, le logo et une présentation visuelle du projet réalisé au titre de ses références commerciales, sur son site internet, son portfolio et ses supports de communication.

Le Prestataire peut, sauf refus exprès du Client, faire figurer en pied de page du site une mention discrète de sa qualité de concepteur, assortie d'un lien vers son site.

ARTICLE 20 : FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des tribunaux français. Sont notamment assimilés à un cas de force majeure les modifications majeures des algorithmes ou des règles des moteurs de recherche et les défaillances des services tiers (hébergeur, registrar, plateformes).

L'exécution du contrat est suspendue pendant la durée de l'événement. Si celui-ci se prolonge au-delà de soixante (60) jours, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit, sans indemnité, les prestations déjà réalisées demeurant dues.

ARTICLE 21 : DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française, seule cette version faisant foi.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action contentieuse.

Les parties conviennent expressément que les courriers électroniques échangés entre elles, ainsi que les validations, accords et demandes formulés par ce canal, constituent des écrits valables et font foi entre elles au sens de l'article 1366 du Code civil. Il en va de même des signatures électroniques apposées au moyen d'un procédé fiable d'identification. Les journaux de connexion et l'historique des échanges conservés par le Prestataire sont admis comme modes de preuve.

À défaut de résolution amiable, le litige est porté devant les juridictions compétentes dans les conditions du droit commun. Entre professionnels, les juridictions du ressort de Dijon sont seules compétentes.

Si une clause des présentes venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient leur pleine force et leur plein effet.

ARTICLE 22 : ACCEPTATION

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente préalablement à la signature du devis et déclare les accepter sans réserve. La signature du devis, revêtue de la mention « Bon pour accord », vaut acceptation des présentes CGV.

Demande expresse d'exécution anticipée

(article 13.3), applicable uniquement au Client bénéficiant d'un droit de rétractation : le Client qui souhaite que les travaux démarrent avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze jours l'indique par écrit avec la mention manuscrite suivante, datée et signée :

« Je demande expressément de commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze jours. Je reconnais être informé(e) que je perdrai mon droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée, et que je resterai redevable d'un montant proportionnel au service déjà fourni en cas de rétractation en cours d'exécution. »

LE CLIENT

Nom et qualité du signataire :

.....

Raison sociale :

.....

Fait à :

Le :

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »,
puis signature :

LE PRESTATAIRE

Mathis MIALLET

Operius, entrepreneur individuel

Fait à : Dijon

Le :

Signature :

ANNEXE

Formulaire type de rétractation

Formulaire communiqué en application de l'article L221-5 du Code de la consommation, à compléter et renvoyer uniquement si le Client bénéficie d'un droit de rétractation et souhaite se rétracter, dans les conditions prévues à l'article 13.

À l'attention de OPERIUS, Mathis MIALLET

15 chemin de Dijon à Pouilly, 21000 Dijon, France

Courriel : m.miallet@operiusgroup.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-après désignée :

Nature de la prestation :

Référence du devis :

Commandée le :

Nom du Client :

Raison sociale, le cas échéant :

Adresse :

Date : Signature (en cas d'envoi par courrier postal) :

Ce formulaire peut être adressé par courrier postal ou par courrier électronique. Le Client peut également notifier sa décision par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Il lui appartient de conserver la preuve de l'envoi et de sa date.